

«Not sharing is caring»: encourager les jeunes à agir contre la violence! (05.07.2023)

Communiqué par : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Le 5 juillet 2023, Claude Meisch, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, David Lentz, procureur d'État adjoint, et Tim Pauly, représentant du Service national de prévention de la criminalité de la police grand-ducale, ont présenté la campagne «Not sharing is caring» lors d'une conférence de presse. Cette campagne unit les efforts des trois partenaires pour sensibiliser et informer les adolescents sur le phénomène inquiétant de la propagation de vidéos violentes mettant en scène des jeunes sur les réseaux sociaux.

La campagne «Not sharing is caring» vise à faire réfléchir les jeunes et à les responsabiliser quant à l'enregistrement et au partage en ligne de vidéos qui montrent des actes de violence ou de harcèlement.

«Préparer les jeunes à l'évolution de la société et notamment à la digitalisation signifie aussi les sensibiliser à la manière d'agir et de réagir correctement lorsqu'ils sont témoins d'un acte de violence réel ou enregistré. Nous voulons rendre les jeunes conscients des répercussions que peuvent avoir la publication ou la diffusion de vidéos violentes. Si nous réussissons à empêcher le partage de telles vidéos sur les réseaux sociaux, nous freinons également l'incitation à les produire et les actes de violence eux-mêmes», a souligné Claude Meisch.

Comprendre que la violence est un délit punissable

Aujourd'hui, les enregistrements vidéo d'actes de violence entre jeunes ne sont malheureusement plus des cas isolés; ils ont pris l'envergure d'une triste normalité pour les jeunes. L'objectif de la campagne «Not sharing is caring» est d'informer les adolescents des conséquences d'un partage inconsidéré de telles vidéos entre amis ou sur les réseaux sociaux. Beaucoup de jeunes ignorent que la diffusion de telles vidéos aggrave non seulement la situation des victimes, mais est aussi un délit punissable par la loi.

Une autre finalité de la campagne est d'encourager les jeunes qui sont témoins d'actes de violence à ne pas détourner le regard, mais à agir. Au lieu de rester uniquement observateur des événements, il est important pour le jeune de réagir, sans toutefois se mettre en danger lui-même. En appelant la police, chaque jeune peut porter secours à une victime.

Une campagne digitale par vidéo

Le message «Not sharing is caring» est véhiculé par des vidéos publiées sur les réseaux sociaux du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Service national de la jeunesse (SNJ). Le site Internet www.notsharing.lu informe les

jeunes des conséquences et sanctions pour les auteurs de violences ainsi que pour ceux qui filment ou partagent les vidéos d'actes violents. Les victimes reçoivent des informations sur les mesures à prendre et les personnes à contacter en cas de violence vécue. Le slogan «Not sharing is caring» est aussi repris sur des autocollants distribués aux jeunes.

Prévenir la violence: un effort collectif

La réalisation de vidéos violentes entre jeunes est un phénomène sociétal qui dépasse certes le cadre de l'école, mais il faut néanmoins renforcer et unir les efforts de tous les partenaires pour maintenir un environnement scolaire protecteur.

En octobre 2022, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a publié une instruction ministérielle visant à guider les établissements scolaires en cas d'actes de violence observés dans l'enceinte de l'école ou à l'extérieur de l'établissement scolaire. Les mesures proposées ont été élaborées en étroite collaboration avec le parquet et la police grand-ducale pour identifier clairement les structures, les procédures et les interlocuteurs concernés. Le signalement ainsi l'échange étroit et continu autour de la délinquance juvénile sont ainsi facilités.

Dans les lycées, la sensibilisation et la prévention des actes de violence et de harcèlement sont assurées par les Services psychosociaux et d'accompagnement scolaires (SePAS) et par les services socio-éducatifs. Leurs efforts seront renforcés par l'introduction prochaine d'un délégué à la protection des élèves (DPE) au sein de chaque établissement scolaire, qui aura pour mission d'encadrer les jeunes en cas de violence ou de harcèlement. Le délégué à la protection des élèves sera la personne de contact neutre que les élèves et les enseignants pourront contacter pour obtenir de l'aide et du soutien, et pour signaler des cas de harcèlement.

La sensibilisation suppose un effort permanent, impliquant tous les acteurs du système éducatif. D'autres initiatives dans ce contexte sont notamment les campagnes de sensibilisation de l'initiative BEE Secure sur les risques de violence et de harcèlement sur Internet, la thématisation de la violence dans le cadre du cours de «digital sciences» au lycée, la campagne Exit-Mobbing du Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires (CePas), l'initiative S-Team «Setz dech an» qui encourage les jeunes à s'engager en faveur d'une cohabitation non violente, etc.